

**DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2023

Séance du 6 avril 2023

N° 33

**Objet : Rénovation de
l'éclairage public, demande de
financement au titre du Fonds
vert**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PELESTOR Michel	RICHAUD Véronique
BERTRAND Philippe	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève	RISSO Gilbert
BOGHOSSIAN Alex	LAQUET Laura	PROUST Brigitte	SAVORNIN Béatrice
BOURJAC Jean Marie	PAUL Gilles	REBOUL Childéric	URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20230406-33_06042023

Madame TOUSSAINT Carole, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi « Fonds vert », a été ouvert au premier trimestre 2023 par l'Etat et est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Le fonds finance 3 types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie

L'axe 1 du Fonds vert « Renforcer la performance environnementale » comprend une mesure spécialement dédiée au financement de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public. L'objectif national étant d'atteindre un taux de remplacement de ces équipements de 10% par an, sans attendre l'obsolescence du parc.

Provence Alpes Agglomération a adopté le 28 février 2020 son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) visant, au travers de 49 actions, à diminuer ses besoins énergétiques, réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et améliorer la qualité de l'air de son territoire. L'action numéro 24 « Améliorer le patrimoine public : bâtiments et éclairage public » prévoit notamment la poursuite des actions déjà engagées sur la rénovation de l'éclairage public.

Pour rappel, la communauté d'agglomération porte la compétence additionnelle « Éclairage public » sur 23 des 46 communes qui la composent (territoires des ex CCABV et CCHB) ainsi que sur 9 Zone d'activités économiques.

Sur notre communauté d'agglomération, l'éclairage public représente 11 % du bilan des émissions de GES. Il comprend 294 zones d'éclairage public équipées de 6 470 candélabres (dont seulement 8 % équipés en LED). En moyenne, un point lumineux consomme 504 kWh/an.

Une partie du territoire a déjà bénéficié d'un diagnostic « éclairage public » pour identifier précisément les zones à rénover et ainsi prioriser les interventions à prévoir pour réduire les consommations d'énergie de ce secteur. Le dispositif Lum'ACTE pourrait être sollicité afin d'approfondir et compléter ce diagnostic initial. Une première tranche de travaux de 350 000 € HT est par ailleurs déjà engagée sur huit communes grâce à un financement DETR et DSIL en 2022.

Le programme de rénovation restant à réaliser est prévu sur 3 années, avec une dépense d'environ 458 000 € HT/an.

Il porte notamment sur le passage en LED et la généralisation de l'extinction nocturne pilotée par horloge astronomique.

Ces travaux contribueront fortement à la transition énergétique et écologique de l'intercommunalité et permettront également de réaliser des importantes économies de fonctionnement grâce à une réduction des consommations de l'ordre de 50 %.

Le budget de l'opération est estimé à 458 000 € HT pour une année et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<i>Financeurs</i>	<i>Montant en €</i>	<i>Taux en %</i>
Fonds Vert	229 000 €	50 %
Autofinancement PAA	229 000 €	50 %
Total	458 000 €	100%

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet et le plan de financement prévisionnel de l'opération tels qu'exposés ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** la subvention correspondante auprès de l'Etat ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer tous documents liés à ces demandes de financement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 17 AVR. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230406-33_06042023